



Document Conceptuel
Deuxième Rencontre interaméricaine d'experts et
représentants d'organismes électoraux

**« Vers la construction d'un cadre référentiel de procédures pour
la gestion et le contrôle de processus électoraux »**

Caracas, les 11 et 12 juin 2009

1. Nom de la Rencontre

Vers la construction d'un cadre référentiel de procédures pour la gestion et le contrôle de processus électoraux.

2. Antécédents

Lors de la Première rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes électoraux, tenue à Caracas en avril 2008, des échanges ont eu lieu qui ont porté sur les pratiques et expériences innovantes dans les systèmes d'identification des électeurs, les processus d'inscription d'électeurs et les systèmes électoraux automatisés. La conclusion en a été que les systèmes de vote automatisés, reposant sur des campagnes adéquates d'éducation et de formation des citoyens, pouvaient offrir un environnement plus convivial et simplifier le processus de votation. Des avantages pouvant susciter une plus grande participation, ainsi que la diffusion plus rapide des résultats.

Il a par ailleurs été souligné que certains pays de la région n'ont pas encore mis en pratique ce processus d'automatisation, en tout cas dans le processus d'émission du vote, soit pour des raisons d'adéquation juridique, des raisons économiques, ou encore par tradition citoyenne. Mais la Rencontre a aussi permis de connaître les progrès réalisés par les autorités et organismes électoraux dans l'utilisation de la technologie pour la gestion des processus électoraux, dans une ou plusieurs des étapes qui les composent. Méthode manuelle ou élections automatisées, la conclusion est que les garanties de sécurité et de possibilité d'audit viennent renforcer la confiance et la transparence de tout processus électoral, surtout si les acteurs politiques sont impliqués.



Cette Première Rencontre a servi à mettre en avant l'importance et la grande capacité technologique des pays de la région en matière électorale, le besoin de systématiser l'application de technologies à la gestion des processus électoraux, ainsi que la nécessité d'offrir des garanties aux électeurs et électrices, quant à la transparence de ces technologies et d'encourager la coopération des organismes électoraux en la matière.

En vue de garantir plus avant la transparence des processus électoraux, nous proposons que cette Deuxième Rencontre dresse un inventaire des critères et procédures de gestion et de contrôle des processus médullaires des élections (registre des électeurs, postulations, sélection des membres des bureaux de vote, motivation à la participation, financement, production du matériel électoral, logistique, vote, dépouillement et totalisation, transmission des résultats électoraux). Il s'agit ici de concevoir un cadre de références qui, en premier lieu, identifierait les points communs, puis permette de systématiser plus en détails les éléments optimisant l'utilisation des ressources et la création de garanties.

3. Justification

Tous les pays membres de l'OEA affichent des systèmes démocratiques consolidés et les organismes électoraux ont acquis une importance capitale. Dans un tel contexte régional, penser à l'élaboration d'un cadre référentiel de procédures pour la gestion et le contrôle des processus électoraux constitue un progrès fondamental et, sans l'ombre d'un doute, nécessaire.

Il importe donc de partager, dans le respect de la diversité politique et culturelle des pays de l'hémisphère, les éléments transversaux existants, notamment dans la gestion et le contrôle des processus électoraux. À cette fin, et sur la base d'une série de principes ou critères communs, d'une sorte de décalogue axiologique, chaque étape du processus doit rendre compte aux citoyens et citoyennes, ainsi qu'aux acteurs politiques, en indiquant la capacité du système à exprimer correctement la volonté des électeurs et électrices.

Dans cette étape, chaque organisme ou autorité électorale, selon la réalité de chacun et la demande spécifique des acteurs politiques, génère différents contrôles permettant d'offrir la confiance tant recherchée, pilier de la légitimité d'une élection.



Ainsi, la Deuxième Rencontre doit permettre de connaître ce qui se fait dans chaque pays et d'examiner des critères pour optimiser ce qui existe déjà, à partir des réalités concrètes. Il sera alors possible d'identifier les points convergents et les différences dans les formes et les objectifs des gestions des processus électoraux, et de déterminer les points forts et les points faibles pour, partant, renforcer les premiers et mitiger les seconds. Si chaque organisme électoral sait ce que font les autres pays, il pourra réfléchir sur ses propres mécanismes et procédures, afin d'en déterminer les plus efficaces.

4. Objectif de la Rencontre

- *Identifier les critères et procédures permettant d'optimiser la gestion et le contrôle des processus électoraux.*
- *Dans chaque processus médullaire du système électoral, débattre des critères et procédures possibles pour que les organismes électoraux puissent garantir la possibilité d'audit.*
- *Bâtir un cadre de référence des critères et procédures communes qui garantissent la possibilité d'auditer les processus électoraux des pays de l'hémisphère*